



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

DPAEI

Le Recteur de la Région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'état ;

Considérant l'avis de l'administration du 20 mai 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 : sont inscrits sur la liste d'aptitude principale dans le corps des Attachés d'Administration de l'État, à compter du **1er septembre 2022** les fonctionnaires dont les noms suivent :

RANG	PRÉNOM- NOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	Françoise REYNAUD	LPO RAYMOND TARCY
2	Ariane ROBO	LP MAX JOSEPHINE

Article 2 : Figure sur liste complémentaire et sous réserve du désistement des candidats nommés sur liste principale, les fonctionnaires dont les noms suivent :

RANG	PRÉNOM- NOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	Myrto CLOTILDE	CLG Eugène NONNON
2	Marie-Claude TORVIC	RECTORAT

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 02 JUIN 2022

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

Nicole ROCHUR

